

cation de l'article 16 du Traité de paix avec le Japon <sup>1</sup>. En effet, avec l'approbation du gouvernement de la République des Philippines, cette Société fut invitée à dresser les listes nominatives des bénéficiaires éventuels de l'article 16 sus-mentionné. Ce travail débuta en mai 1957 et le rapporteur ne manque pas de rappeler l'aide fournie, en cette circonstance, par le délégué du CICR aux Philippines, M. John W. Mittner.

A ce propos, ajoutons que la Croix-Rouge philippine reçut à plusieurs reprises la visite de délégués du CICR, lors de diverses missions, effectuées de Genève pour resserrer des liens que les distances auraient pu distendre. Ainsi, en 1946, au lendemain de la guerre, M. Frédéric Siordet, rendit visite à cette Société et eut l'occasion de prendre contact avec les Autorités et les dirigeants de la Croix-Rouge nationale. Plus tard, en 1956, un autre délégué du CICR, M. de Weck, se rendit également à Manille, auprès de cette Société qui fut appelée, nous l'avons dit, à intervenir en qualité d'agence officielle pour la distribution, selon l'article 16, des indemnités aux prisonniers de guerre.

---

## U.R.S.S.

Dans un numéro récent de la revue éditée à Moscou par l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'U.R.S.S., un article a paru qui apporte des précisions sur une intéressante initiative dans le domaine de la propagande : il s'agit de disques de gramophone émis par cette Société nationale et dont les titres indiquent un effort nouveau en vue de porter

---

<sup>1</sup> On se souvient que l'article 16 prévoit que, pour indemniser les prisonniers de guerre ayant subi des privations excessives pendant leur captivité, le Japon abandonnera ses avoirs dans les pays neutres ou ex-ennemis et que ces avoirs seront confiés au CICR, qui aura la charge de les répartir entre les divers organismes appropriés, à l'intention des victimes de la captivité.

à la connaissance du public les multiples activités exercées par l'institution. L'Alliance, informée de l'intérêt avec lequel était suivie, à Genève, cette initiative, envoya ces disques au CICR, ce qui nous permet d'en résumer ici le contenu.

Sous le titre « Les 40 ans de la Croix-Rouge soviétique », la voix que nous entendons raconte brièvement la marche ascendante suivie par l'Alliance depuis la Révolution d'octobre 1917. La *Revue internationale*<sup>1</sup> a signalé la parution de deux ouvrages publiés par cette Société et traitant en partie de ce sujet; aussi nous contenterons-nous de reproduire ici quelques faits que l'enregistrement nous rappelle: pendant la seconde guerre mondiale, les Sociétés qui composent l'Alliance ont formé 500.000 équipes sanitaires et 35.000 infirmiers. La guerre terminée, la principale action consista à aider les organisations de la Santé à accomplir leurs tâches dans les services de formation sanitaire, etc. Notons que l'Alliance accorde une grande place aux Services du sang; grâce à une propagande particulièrement intense, elle disposait, au moment de l'émission de ce disque, de 500.000 donateurs réguliers. Et la conclusion rappelle à l'auditeur qu'en devenant membre de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge, il sert la cause de la protection de la santé du peuple soviétique.

Le disque suivant: « Etablissons l'ordre dans les villes et les villages » nous fait assister à un entretien entre les représentantes de trois générations successives: une grand-mère, sa fille et sa petite-fille auxquelles vient se joindre un étranger, correspondant d'un journal; ce petit groupe se trouve dans un beau parc de la ville et le sujet de la conversation roule sur tout ce qui concerne l'aménagement de ce parc et les plans de la ville en général. Ainsi, le journaliste apprend, et nous-mêmes avec lui, que c'est à la Croix-Rouge soviétique qu'appartient l'initiative de cette action d'embellissement qui bénéficie de l'appui de nombreux comités locaux et de la population de la ville tout entière.

Un autre enregistrement présente un dialogue entre un père et son fils, destiné à marquer les progrès réalisés par le jeune

<sup>1</sup> Avril 1957 et juillet 1958.

homme en ce qui concerne la tenue, la propreté, et cela grâce aux enseignements de la Croix-Rouge. Car le fils est devenu membre lui-même de la Croix-Rouge à l'œuvre de laquelle il persuade sa famille de participer.

Enfin, le dernier de ces disques reproduit un entretien téléphonique entre la présidente d'un Comité de la Croix-Rouge et son interlocuteur. Une méprise fait entrer en communication non le directeur de l'institution demandée par la présidente, mais un étudiant que le hasard a placé dans le bureau directorial au moment de l'appel. Le but poursuivi ici est de faire connaître l'importance de la transfusion sanguine et, par voie de conséquence, celle du recrutement des donneurs de sang. A propos de ces derniers, le dialogue nous apprend que la campagne pour ce recrutement se fait également parmi les étudiants, toujours sous les directives de la Croix-Rouge. Des listes d'étudiants donneurs sont dressées et celui dont nous parlons plus haut, convaincu par son interlocuteur de l'importance de cet acte, ira se faire inscrire dans le plus bref délai, en même temps que plusieurs de ses camarades.

C'est un excellent moyen de propagande que représentent ces quatre disques qui permettent d'atteindre des personnes de toutes conditions et jusque dans les endroits les plus éloignés des centres; et cela est important, car des énergies nouvelles peuvent être ainsi éveillées, sous le signe de la Croix-Rouge et pour le plus grand bien de tous. En effet, ces disques ont été envoyés, en U.R.S.S., à tous les comités locaux.